

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 4 décembre 2009, à 14 h, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présentes mesdames les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury et monsieur le conseiller Francis Michaud formant quorum sous la présidence de monsieur Charles Méthé, maire suppléant.

1. Ouverture de la session

L'ouverture de la session est faite à 14 h 25 par monsieur Charles Méthé.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 14 h 25 avec quatre membres présents.

3. Désistement du délai de conformité de la convocation

09.12.04.01 Considérant le danger de mauvaises conditions de la température ;
Considérant qu'à la suite d'une consultation tous les membres étaient d'accord à modifier l'heure de la session ;

Monsieur Francis Michaud propose que tous les membres se désistent du délai de 48 heures pour la convocation d'une session spéciale du conseil.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption de l'ordre du jour.

09.12.04.02 **Madame Marie-Paul Bourassa propose** l'adoption de l'ordre du jour.
Adoptée à l'unanimité

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 13 novembre 2009.

09.12.04.03 **Madame Louise Newbury propose** l'adoption du procès-verbal de la session spéciale du 13 novembre 2009 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

6. Suivis au procès-verbal de la session spéciale du 13 novembre 2009.

La discussion sur le projet INNERGEX et l'adhésion ou non comme actionnaire au projet se fera lors d'une session spéciale du conseil qui se tiendra le même jour que la session spéciale sur le budget.

Un délai est accordé aux municipalités pour la réalisation de la programmation des travaux approuvés par le MAMR dans le cadre du programme TECQ (Redistribution de la taxe d'accises) afin de permettre la réalisation des travaux au printemps et à l'été 2010. Ainsi nous pourrons réaliser les travaux d'installations septiques pour la future bibliothèque et le bureau municipal.

Le contrat pour la confection, l'entretien et la surveillance du pont de glace a été acheminé à monsieur Jacques Fraser.

La MRC de Rivière-du-Loup et la Société Inter-Rives ont été informées du remplacement de monsieur le Maire par monsieur Charles Méthé pendant son absence.

Le renouvellement du prêt avec la Caisse populaire Desjardins du Parc et Villeray pour l'achat de la niveleuse a été effectué. La période d'amortissement est passée de 13,95 ans à 12,55.

Les avis publics sur les dates des sessions du conseil pour l'année 2010 et sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Maurice Levasseur ont été distribués dans les boîtes aux lettres sur l'île et par courriel à ceux et celles dont nous avons les adresses et mis sur le site de la Municipalité.

La MRC de Rivière-du-Loup a été informée de notre non adhésion à l'entente inter municipale pour la fourniture de service en matière de prévention en sécurité incendie.

Des lettres de félicitations et de remerciements ont été faites à Monsieur Alexandre Slight et Madame Maryse Dickner.

7. Rapport du maire suppléant

À la réunion de la MRC de Rivière-du-Loup, il y a eu discussion sur le projet de parc éolien.

Monsieur Méthé a eu plusieurs échanges avec les conseillers et monsieur Noël, président du Club de motoneiges Les Verlois, concernant la réalisation d'un tronçon entre le pont de glace et le village de L'Isle-Verte. Au courant de la prochaine année il faudra avoir une discussion avec la Société des Traversiers du Québec sur le service de traverse entre l'Île Verte et la terre ferme.

8. Période de questions

Trois personnes sont présentes. Les questions portent sur les sujets suivants :

- l'absence d'information sur l'absence du maire ;
- l'absence de discours du maire sur l'état des finances publiques en préparation du budget ;
- le Pont-d'en-Bas vers le village de L'Isle-Verte ;
- la budgétisation du colloque dont il a été question, en réponse à une question, lors de la dernière session du conseil ;
- la perception de 1 \$ pour le transport collectif par la Société Inter-Rives auprès de la clientèle non résidente ;
- le niveau élevé de la taxe de vidanges pour les restaurants ;
- les règles relatives aux appels d'offres.

9 Affaires en cours

9.1 Politique familiale

Madame Marie-Paul Bourassa présente le compte-rendu du travail fait durant le dernier mois par le Comité d'élaboration de la Politique familiale.

Le comité compte déposer le projet de politique au conseil en septembre pour une adoption en octobre 2010. De nouvelles consultations populaires auront lieu en mai et juin.

Considérant la demande formulée par plusieurs parents sur l'utilisation des fruits de la vente de l'École Fraser, des débats suscités par l'élaboration de la politique familiale, et le projet élaboré par la Corporation de la Culture et des Loisirs, le Comité demande au conseil de sursoir à la vente de l'École Fraser jusqu'à la finalisation des débats sur la politique familiale, en juin, pour permettre une large adhésion sur l'utilisation de ce bâtiment.

Le Ministère de la Famille et des Aînés a mis sur pied un nouveau programme de soutien financier pour les municipalités qui désirent mettre en

place des activités pour permettre aux personnes âgées de vieillir en restant actives (Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés).

09.12.04.04 **Madame Marie-Paul Bourassa propose** que la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs accepte de se prévaloir du Programme conjoint de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche *Municipalité amie des aînés* et mandate le comité d'élaboration de la politique familiale municipale de travailler à la demande de financement.

Adoptée à l'unanimité

09.12.04.05 **Madame Louise Newbury propose** que madame Marie-Paul Bourassa soit nommée responsable des affaires familiales et des aînés.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Demande de dérogation mineure de monsieur Maurice Levasseur

09.12.04.06 Considérant que nos règlements ne permettent pas de nouvelles constructions dans cette zone ;
Considérant que la demande n'est pas suffisamment documentées au niveau des plans ;
Considérant que le règlement de zonage dans ce secteur sera révisé ;
Considérant les avis reçus de la part des citoyens ;
Considérant l'avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil rejette la demande de dérogation mineure faite par monsieur Maurice Levasseur pour l'agrandissement de son bâtiment situé au 402 chemin du Bout-d'en-Bas.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Pont de glace – Tronçon vers le village de L'Isle-Verte

La Municipalité a eu la confirmation écrite de madame Sylvie Dionne du Groupe Ultima, que les assurances de la Municipalité en responsabilité civile couvrent l'ensemble des activités du pont de glace et de son annexe, le chemin conduisant au village.

9.3.1 Entente avec le club de motoneiges Les Verlois pour l'usage d'un tronçon entre le pont de glace et le Village de L'Isle-Verte

Le Club Les Verlois souhaiterait que nous balisions notre chemin en parallèle au leur et il ferait l'entretien de notre chemin pour 500 \$. Il demande aussi que nous faisons un affichage de notre chemin.

Monsieur Francis Michaud demande que le tronçon vers le village se fasse à partir du chenal jusqu'aux battures et non pas vers les cabanes à pêche comme les deux dernières années.

09.12.04.07 **Madame Louise Newbury propose** que le conseil ajoute 2 000 \$ pour la réalisation d'un tronçon jusqu'au village de L'Isle-Verte, en parallèle au chemin du club de motoneiges, et qu'une offre de services soit faite à monsieur Jacques Fraser pour ajouter cette partie à son contrat de travail et que son salaire soit ajusté en tenant compte des charges sociales additionnelles qui seront prises à même ce montant, et que le tronçon vers le village soit fait à partir du chenal jusqu'aux battures.

Adoptée à l'unanimité

09.12.04.08 **Madame Louise Newbury propose** que la Municipalité retienne les services du Club de motoneiges Les Verlois pour faire l'entretien d'un chemin de motoneiges en parallèle au chemin du Club de motoneiges Les Verlois entre la jonction vers le pont de glace et le village de L'Isle-Verte au coût de 500 \$ pour l'hiver 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Vente de l'École Fraser

9.4.1 Projet d'utilisation de l'École Fraser pour des fins culturelles

Denis Cusson présente un projet en élaboration par la Corporation de la Culture et des Loisirs de l'Île Verte (CCLIV) de création d'un Centre d'arts et de culture à l'École Fraser.

- 09.12.04.09** Considérant l'impossibilité pour la Municipalité de sursoir à la vente de l'École Fraser parce que la Municipalité a aussi des projets importants de rénovation de ses bâtiments ;
Considérant que la création d'un Centre d'arts et de culture à l'École Fraser par un organisme du milieu est un projet intéressant à soutenir ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accorde un droit de préemption à la Corporation de la Culture et des Loisirs de l'Île Verte pour la vente de l'École Fraser.

Adoptée à l'unanimité

9.4.2 Entente de courtage

- 09.12.04.10** Considérant le peu d'intérêt qui a été démontré jusqu'à maintenant pour l'achat de l'École Fraser ;
Considérant le projet de centre d'art et de culture présenté par la Corporation de la Culture et des Loisirs de l'Île Verte (CCLIV) ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil reconduise l'entente de courtage avec Re/Max pour une durée de trois (3) mois.

Adoptée à l'unanimité

9.5 Adoption des dépenses réalisées dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du Ministère des Transports du Québec

- 09.12.04.11** **Madame Louise Newbury propose** que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration du chemin de l'Île pour un montant subventionné de 4 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports et que ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

9.6 Adoption des dépenses réalisées dans le cadre du Programme Simb@ du CRSBP du Bas-Saint-Laurent

- 09.12.04.12** **Madame Marie-Paul Bourassa propose** que le conseil approuve les dépenses réalisées pour le remplacement des équipements informatiques de la bibliothèque pour un montant de 1 661,23 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du Programme Simb@ du CRSBP du Bas-Saint-Laurent et mandate Monsieur Charles Méthé, maire suppléant, et Monsieur Denis Cusson, directeur général, pour signer la convention de demande de subvention avec la CRSBP du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité

10. Affaires nouvelles

10.1 Demande d'appui du Comité de Santé à la mise en place d'un système de transport à marée basse

09.12.04.13 Considérant que le protocole de transport médical de L'Isle-aux-Grues prévoit que les ambulanciers de Montmagny se rendent sur L'Isle-aux-Grues afin de prendre en charge la victime et procéder à son transfert ;

Considérant que L'Isle-Aux-Grues possède un protocole de transport médical d'urgence rendant un transport médical d'urgence possible 365 jours/an, 24 h sur 24, consistant en un transfert en avion (Compagnie aérienne Air Montmagny) ou par bateau (Croisières Lachance de L'Islet) ;

Considérant qu'à l'Île Verte, advenant la nécessité d'un transport médical d'urgence, l'infirmier et l'équipe de premiers répondants se trouvent contraints de prendre les responsabilités liées au transfert médical de la victime vers la terre ferme ;

Considérant qu'à l'Île Verte, le transport médical d'urgence vers la terre ferme actuellement disponible durant la période de navigation, soit sept (7) mois par année, est limité au transport par bateau à marée haute, c'est-à-dire un transfert disponible seulement quelques heures par jour et qu'aucun protocole efficace de transport d'urgence vers la terre ferme n'est actuellement en vigueur en cas d'obligation de transfert à marée basse ;

Considérant qu'un système de transport serait requis dans les plus courts délais puisqu'un enfant résidant sur l'île sera en âge d'aller à l'école en septembre 2010 ;

Considérant que dans l'état actuel des choses, étant donné qu'il n'y a plus d'école sur l'île et qu'aucun système de transport scolaire vers la terre ferme n'est disponible, plusieurs jeunes familles déjà propriétaires à l'Île ou souhaitant le devenir hésitent à donner suite à leur projet de résider sur l'Île de façon permanente ;

Considérant que l'accès à l'école pourrait créer un effet domino dans la communauté de l'Île en ouvrant des possibilités encore inexplorées en regard avec le travail sur la terre ferme, ce qui contribuerait à encourager plusieurs familles à s'installer ;

Considérant que l'implantation d'un système de transport à heure fixe vers la rive contribue à améliorer la qualité de vie et demeure l'enjeu principal de la survie de la population permanente de l'Île Verte, et par conséquent, est au cœur de toutes les préoccupations de la communauté de l'Île Verte ;

Considérant que depuis août 2009, la Société des Traversiers du Québec (STQ) a pris en charge la responsabilité du traversier reliant l'Île Verte à la côte, de même que la desserte aérienne en hélicoptère ;

En conséquence, **Madame Louise Newbury propose** que le conseil appuie la conclusion et les recommandations du rapport d'études d'options rédigé par le Comité de Santé, reconnaissant la nécessité de l'implantation d'un système de transport à marée basse afin de permettre des transports pour des services médicaux d'urgence et pour permettre la fréquentation scolaire des enfants.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Entente de service avec la CDC du KRTB dans le cadre du projet Animation rurale.

09.12.04.14 **Madame Marie-Paul Bourassa propose** que la municipalité renouvelle l'entente de service avec la CDC du KRTB dans le cadre du projet Animation rurale et de verser la contribution financière de 2 500 \$ en deux versements, soit le 1^{er} mai et le 15 septembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Renouvellement du prêt pour l'achat du tracteur

- 09.12.04.15** **Monsieur Francis Michaud propose** que le conseil renouvelle le prêt auprès de la Caisse populaire du Parc et Villeray pour l'achat du tracteur au taux d'intérêt de 4,45 % pour une durée de 1 an, que les versements hebdomadaires demeurent les mêmes qu'actuellement et que messieurs Denis Cusson et Charles Méthé soient mandatés pour signer le contrat au nom de la Municipalité et qu'une demande d'exemption de frais soit faite auprès de la Caisse.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Achat d'enveloppes et de feuilles avec l'entête de la municipalité

Considérant les soumissions obtenues auprès de 6 imprimeries ;

- 09.12.04.16** **Madame Louise Newbury propose** que le conseil retienne les services de Imprimerie Impression pour la production de 3 000 enveloppes avec logo et adresses et de 2 000 feuilles avec entête et adresse de la municipalité au coût de 225 \$ en plus des taxes.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Budget 2010

10.5.1 Avis de motion – Règlement sur le budget 2010

- 09.12.04.17** **Madame Louise Newbury dépose** un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement ayant pour objet les prévisions des dépenses et de revenus pour l'exercice 2010, l'adoption du taux de taxe générale, de la taxe des vidanges, du taux de la taxe spéciale sur l'emprunt pour l'acquisition de véhicules municipaux, des frais de retard, des intérêts annuels et du plan triennal d'immobilisations.

10.5.2 Date de la session spéciale pour l'adoption du budget 2009

- 09.12.04.18** **Madame Louise Newbury propose** que la date de la session spéciale pour l'adoption du budget soit le lundi 28 décembre à 10 h

Adoptée à l'unanimité

10.6 Transport par hélicoptère

Les membres du conseil sont déçus du début de service de l'hélicoptère. Il aurait dû y avoir un service ce samedi matin, considérant que c'est le premier samedi du mois. Il devrait y avoir un service plus soutenu la fin de semaine et sur réservation.

10.7 Processus de traitement et de suivi des demandes de permis

Considérant qu'il y a beaucoup de demandes de permis qui ont des problèmes de documentation, il faudrait créer une liste de contrôle des éléments documentaires nécessaires à l'analyse d'une demande de permis.

Il y a déjà un cahier de suivis qui devra être bonifié. Une personne devrait être attitrée à la réception des demandes, en faire la vérification du contenu documentaire, informer rapidement le demandeur de la conformité de sa demande et lui demander les informations additionnelles, au besoin, faire suivre la demande à l'inspecteur et au CCU, au besoin, et informer rapidement le demandeur de la décision finale.

11. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

09.12.04.19 **Madame Louise Newbury propose** que le conseil renouvelle le mandat de tous les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

Adoptée à l'unanimité

09.12.04.20 **Madame Louise Newbury dépose** un avis de motion que lors d'une prochaine session du conseil un projet de règlement visant à augmenter la composition du Comité consultatif d'urbanisme de deux personnes sera déposé.

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Aucun rapport

12.2. Corporation de développement et de gestion touristique - Charles Méthé

La corporation coordonnera une activité de traverse du pont de glace aux flambeaux au mois de février.

12.3. Société Inter-Rives – Charles Méthé

09.12.04.21 Considérant que monsieur Charles Méthé ne pourra être présent lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration de la Société «Inter-Rives ;

Monsieur Charles Méthé propose que le conseil mandate madame Louise Newbury pour représenter la Municipalité à la prochaine rencontre du conseil d'administration de la Société Inter-Rives en raison de l'absence de monsieur Charles Méthé.

Adoptée à l'unanimité

09.12.04.22 **Monsieur Francis Michaud propose** que madame Louise Newbury dépose lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration de la Société Inter-Rives la lettre signifiant notre insatisfaction sur les travaux faits par la Société des Traversiers du Québec et la surveillance des travaux faits par la Société Inter-Rives.

Adoptée à l'unanimité

12.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Une réunion du conseil d'administration devrait avoir lieu en décembre.

12.5. Culture et des loisirs / Bibliothèque – Marie-Paul Bourassa

12.5.1 Nomination de Madame Lyne Boyer comme bibliothécaire.

09.12.04.23 Considérant la vacance laissée au poste de bibliothécaire suite au départ de Madame Maryse Dickner ;
Considérant que Madame Lyne Boyer faisait partie du comité de la bibliothèque ;
Considérant que Madame Lyne Boyer a reçu la formation pour faire le travail de bibliothécaire ;

Madame Marie-Paul Bourassa propose que le conseil nomme Madame Lyne Boyer comme bibliothécaire de la bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité

12.6. Affaires familiales - Marie-Paul Bourassa

Sujet discuté précédemment.

12.7 Comité des quais – Gilbert Delage, Francis Michaud

Monsieur Francis Michaud informe le conseil que le contrat pour les travaux de dragage dans la marina du quai de L'Isle-Verte a été octroyé.

13. Rapport du directeur général

Depuis le dernier conseil, le travail a principalement porté sur les suivis des décisions du conseil et trois jours entiers ont été nécessaires pour monter le document des prévisions budgétaires : vérification complète des écritures des revenus et des dépenses de l'année et transcription de ces données, révision des données inscrites dans le document, étude et calcul plus approfondis de certains postes, comme le Service Internet, les fonds, les investissements et les immobilisations.

Dans l'administration générale, afin de faciliter les recherches dans les règlements adoptés par la municipalité, un index des sujets traités a été créé. De plus, le cahier des dérogations mineures a été revu et mis à jour. L'arrivée d'une nouvelle personne en remplacement d'Anaïs Giroux-Bertrand, en congé maternité, a nécessité du temps de formation particulièrement dans l'utilisation des logiciels.

Dans l'information publique, nous avons informé les citoyens de l'horaire du bateau-taxi et fait un rappel de la campagne d'Hydro-Québec. Nous avons constaté que plusieurs personnes n'avaient pas reçu le questionnaire en raison du fait qu'elles bénéficiaient du système de paiements égaux. Nous allons nous assurer que ces gens puissent avoir le questionnaire et y répondre parce que ce sont des possibilités d'argent que nous perdons pour le projet d'éclairage de la section marina du quai pour les évacuations de nuit.

14. Trésorerie

14.1 Rapport des dépenses pour les élections municipales

Le directeur général et président d'élection dépose le rapport financier des dépenses pour les élections municipales du 1er novembre dernier. Il en a coûté 6 880,22 \$. Ceci est un portrait assez juste de ce qu'en coûte une élection. Plusieurs actes posés par les agentes de bureau et le directeur général durant leurs horaires réguliers étaient pour les élections. Ils ont été calculés dans les coûts de l'élection même si ces actes n'avaient pas de conséquences financières additionnelles pour la municipalité. L'écart budgétaire a été comblé par des transferts de postes de dépenses dans lesquels il y avait des surplus, notamment au poste des salaires pour les agentes de bureau puisqu'une partie de leur travail hebdomadaire a porté sur l'organisation des élections.

14.2 Adoption des dépenses du mois

09.12.04.24

Madame Louise Newbury propose l'adoption et les dépenses du mois qui sont en annexe 1 au montant de 13 278,36 \$

Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

15. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

16. Affaires diverses

Aucun sujet.

17. Levée de l'assemblée

09.12.04.25 L'ordre du jour étant épuisé, **Madame Marie-Paul Bourassa propose** la levée de l'assemblée à 17 h 07.

Adoptée à l'unanimité

Charles Méthé, Maire suppléant

Denis Cusson, Directeur général